

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil vingt un, le vingt-trois janvier à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 13/01/2021

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P. et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents excusés : Mr LESBROS JM. *qui donne pouvoir* à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..

**FODAC 2021 : 1.calladage Hameau de la Béouge/Argenton
2.aménagement ancien abri OM/entrée du village**

Afin de bénéficier du montant global accordé par le Département dans le cadre du FODAC 2021,
c'est-à-dire 11 000€, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un dossier contenant les 2
projets suivants qui représentent un montant total HT de 20 542.00€ :

1. calladage Hameau de la Béouge/Argenton=14 700.00€

**Dans l'esprit du calladage du Hameau d'Argenton, il s'agit de
travailler à l'identique sur le Hameau de la Béouge situé en
périphérie d'Argenton : sur une dalle en béton armé ferrailée, pose
de dalles en pierre du territoire de façon appareillée et irrégulière
afin de conserver l'esprit de petit hameau de montagne et création
de petits murets de protection en pierre sèche bétonnée en opus
incertum sur certaines parties afin de rattraper le niveau.**

2. aménagement ancien abri OM/entrée du village=5 842.00€

**L'ancien abri OM étant devenu obsolète du fait de la suppression
des containers de collecte, son aménagement (fermeture de 3 coté
~~en bardage bois~~ « épicea » et pose d'une porte) va permettre d'en
faire un local de stockage en vue d'abriter la fraise à neige.**



L'Assemblée Délibérante après discussion et échange approuve le dossier présenté par Monsieur le Maire ainsi que son financement par le Département, elle lui confère tous pouvoirs pour signer toutes pièces s'y affèrent ainsi que pour suivre le bon déroulement de ces deux projets.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2021 004-210400909-20210123-DE_2021_006-DE